

## Les conseils de quartier

Les Conseils de quartier ont été officiellement mis en place le 23 septembre de cette année.

### A quoi servent ses nouveaux conseils de quartier ?

D'un côté des habitants qui n'osent pas interpeler les élus pour parler des situations à problèmes de leur quartier. Parfois il n'osent pas écrire à Monsieur le Maire.

De l'autre côté le conseil municipal à fort à faire avec les budgets de plus en plus restreints, et le nombre de plus en plus élevé de leurs responsabilités. Cela amène une réunionite aigüe mais indispensable. Le temps passé à ces réunions ne l'est pas pour aller au devant des habitants.

Le fossé entre les habitants et le Conseil Municipal est donc réel. Pour que les deux côtés puissent à nouveau communiquer, il faut construire une passerelle au dessus du fossé. Cette passerelle c'est le conseil de quartier.

### Combien y-a-t-il de Conseils de quartier à Cappelle ?

Il y en a trois soit un pour environ 2700 habitants.

Il y a environ 30 délégués par quartier. Soit un délégué pour 90 habitants.

### Comment savoir de quel Conseil de quartier on fait partie ?

Il suffit de vous rappeler dans quel bureau vous votez. Il y a 6 bureaux de vote . Chaque quartier est représenté par 2 bureaux.

Donc

- Premier Conseil de quartier Jaurès/Rotonde pour ceux qui votent à Jaurès ou à la Rotonde. Ce Conseil de quartier est présidé par M. Casier et le vice-président est M. Sophis.
- Deuxième Conseil de quartier Mairie/Palais pour ceux qui votent à la Mairie ou au Palais. Ce conseil de quartier est Présidé par Moi-même et la vice-présidente est Mme Lahaye.
- Troisième conseil de quartier Delvallée/Curie pour ceux qui votent à Delvallée ou à Joliot Curie. Ce quartier est présidé par M. Moniez et la vice -présidente est Mme Cassifour.

### Comment ça va se passer ?

Les habitants ont droit à la parole.

Mais souvent on ne leur donne pas les moyens de le faire.

Avec les conseils de quartier vous avez les moyens de vous exprimer.

Pour cela vous pouvez interpellier les délégués de quartier, leur expliquer les situations qui posent problème dans votre quartier, leur faire part de vos idées, de vos observations et bien sûr les solutions que vous pouvez y apporter.

Le conseil de quartier reçoit toutes ces informations, les analyse. Il peut ensuite faire des propositions à Monsieur le Maire. Celui-ci répondra au conseil de quartier pour la suite qu'il compte donner à ces propositions.

Donc n'hésitez-pas à interpellier les délégués de quartier, il y en a forcément un près de chez vous. N'hésitez-pas à m'interpeller et à interpeller les autres Présidents.

Vous pouvez nous contacter :

- par courrier dans la boîte aux lettres qui se trouve en Mairie
- par Mail à "cdqmairie@gmail.com"

Si l'un d'entre-vous désire devenir délégué de quartier pour votre zone d'habitation, merci de me le faire savoir.